

DEPARTEMENT D'ETUDES POLITIQUES ET TERRITORIALES

ARRETE N° 2018-1

Vu le Code de l'Education, notamment son livre 7,

Vu le décret n° 84-723 du 17 juillet 1984 érigeant l'Université de Saint-Etienne en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Vu les statuts de l'Université Jean Monnet,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 25 mars 2013 portant création du Département d'études politiques et territoriales,

Vu les statuts du Département d'études politiques et territoriales,

ARRETE

Article 1 :

Dans le cadre de la démission de la Directrice du Département d'études politiques et territoriales de l'Université Jean Monnet, le calendrier électoral est le suivant:

- 26 janvier 2018 à 9h : date d'ouverture de dépôt des candidatures
- **15 février 2018 à 12h** : date limite de dépôt des candidatures
- **26 février 2018 à 17h30** : Présentation des projets des candidat.e.s pour la fonction de Directeur / de Directrice devant le Conseil de composante du Département d'études politiques et territoriales, suivi de l'élection du Directeur / de la Directrice.
- **27 février 2017** : Prise de fonction du nouveau Directeur / de la nouvelle Directrice

Article 2 :

En vertu de l'article 4 des statuts du DEPT, le Directeur / la Directrice est choisi.e parmi les enseignant.e.s-chercheur.e.s, les enseignant.e.s ou les chercheur.e.s inscrit.e.s sur les listes électorales du DEPT.

Article 3 :

Les candidat.e.s doivent impérativement adresser **par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposer avec accusé de réception leur candidature** à l'administration du DEPT : à l'attention de Caroline Dassonville, Responsable administrative du DEPT,

Adresse postale : DEPT - 2, rue Tréfilerie, 42023 Saint-Etienne Cedex 6

Adresse physique : DEPT, Bâtiment Michelet, Etage R+1, 77, rue Michelet, 42100 Saint-Etienne

dans les délais prévus à l'article 1.

Pour être valable, toute candidature doit être accompagnée d'un CV. Elle peut être accompagnée d'une profession de foi nominative et signée.

Article 4 :

Le Directeur / la Directrice est élu.e par le conseil au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, majorité relative des suffrages exprimés au tour suivant, parmi les enseignant.e.s-chercheur.e.s, les enseignant.e.s ou les chercheur.e.s inscrit.e.s sur les listes électorales du Département. Son mandat est de quatre ans renouvelable une fois.

Fait à Saint-Etienne, le 25 janvier 2018

La Directrice du Département d'études politiques et territoriales

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'V' and 'S' followed by a flourish.

Valérie Sala Pala